



COMPOSITION DE L'ÉQUIPE MOBILE :

- Médecins coordonnateurs (gériatre, MPR) ;
- Assistant(e) de service social ;
- Ergothérapeute ;
- Secrétaire ;

D'autres professionnels peuvent être sollicités ponctuellement pour répondre à tous besoins spécifiques.



MODALITÉS FINANCIÈRES

L'accès à ce dispositif est totalement gratuit pour les bénéficiaires grâce au soutien financier de l'ARS Hauts-de-France.

MESURES BARRIÈRES - COVID 19



COMMENT FAIRE APPEL À L'ÉQUIPE MOBILE ?

Par téléphone : 03 23 70 74 90

Du lundi au vendredi (hors jours fériés)
de 10h à 12h et de 14h à 16h.

Par mail : EquipeMobileSSR@hlrs-villiers.net

Par fax : 03 23 70 53 10

Hopital Villiers Saint Denis
Equipe Mobile S.S.R.

1 rue Victor et Louise Monfort
BP1 02310 Villiers Saint Denis

La Renaissance Sanitaire

Fondation reconnue d'utilité publique
par le décret du 8 juillet 1928

Siège Social : 4, rue Georges PICQUART
75017 PARIS

www.larenaissancesanitaire.fr

 Fondation hospitalière La Renaissance Sanitaire

 Hôpital Villiers Saint Denis

 LA RENAISSANCE SANITAIRE : VILLIERS SAINT DENIS,
SOISSONS, MEAUX, JOSSIGNY, COULOMMIERS

ÉQUIPE MOBILE D'EXPERTISE EN RÉADAPTATION (EMER) Villiers Saint Denis



Une expertise spécialisée pour faciliter le retour dans le lieu de vie et accompagner les personnes en état de fragilité dans les phases de transition.



QUI EST CONCERNÉ ?

Les personnes domiciliées sur le Territoire Sud Aisne, à partir de 18 ans et présentant :

- une pathologie neurologique ;
- une pathologie locomotrice lourde ;
- une situation de perte d'autonomie



L'équipe mobile est une équipe pluridisciplinaire spécialisée, assurant une mission d'expertise et intervenant sur le lieu de vie d'une personne en situation de perte d'autonomie ou de handicap, temporaire ou permanente.



OBJECTIFS :

- Faciliter le retour ou le maintien dans l'environnement de vie habituel ou souhaité par la personne ;
- Évaluer les besoins d'adaptation de la personne dans son environnement de vie ;
- Aider à l'élaboration du projet de soins personnalisé ;
- Apporter un soutien à la coordination des actions et du parcours de soins.
- Constituer une interface entre les services hospitaliers et les acteurs de ville libéraux et institutionnels, notamment en formant ces derniers à la réadaptation.



QUI PEUT FAIRE APPEL À L'ÉQUIPE MOBILE ?

Avec le consentement de la personne concernée et de son médecin traitant.

- les professionnels de santé libéraux (médecins traitants, infirmiers,...) et des établissements médico-sociaux (EHPAD, FAM, MAS,...) ;
- les professionnels de santé des établissements de santé (MCO, HAD, SSR) ;
- la personne concernée si connu par l'EMER et par son établissement ;
- les proches aidants ;
- tout professionnel intervenant auprès de la personne âgée à domicile.



POUR QUELLES PRESTATIONS ?

- Conseil sur l'autonomie, bilan fonctionnel, préconisations en aides techniques... ;
- Avis médical spécialisé ;
- Étude des droits et aides à la constitution des dossiers liés à la situation de perte d'autonomie ou de handicap ;
- Mise en relation avec les services de proximité ;
- Actions d'éducation thérapeutique.
- Évaluer le vécu et la fragilité de l'aidant
- Transmettre son expertise aux acteurs du lieu de vie de la personne.



L'équipe mobile n'a pas vocation à prodiguer des soins